



## Ne respecte pas son droit de visite et d'hébergement

Par **ophelie80**, le **20/03/2008** à **10:37**

mon mari a un enfant d'un premier union  
il y a trois ans la mère de ce dernier nous a contacté pour qu'on prenne l'enfant temporairement  
un an après elle déclare ne plus vouloir de lui nous passons au tribunal et la garde nous est accordée  
cette femme très procédurière nous attaque régulièrement pour différentes raisons et cela devient pénible (demande d'éducateur pour enfant en danger dossier classé non lieu, menace alors que c'est elle qui nous appelle à des heures tardives et enregistre nos réactions à chaud....bref)  
depuis deux ans que le jugement a été rendu elle avait le droit aux visites et hébergement de type classique  
seulement elle ne s'est jamais présentée et quand bien même elle viendrait l'enfant ne veut plus la voir il a 16 ans et demi, a expliqué au juge qu'il n'irait pas avec sa mère  
actuellement cette dernière recommence les ennuis (au niveau de la banque du petit) et j'ai bien peur que si elle n'arrive pas à ce qu'elle veut elle vienne nous embêter pour ce droit de visite qu'elle n'a jamais exercé  
que peut-on faire  
notre fils a-t-il un recours personnel  
et nous  
pas d'avocat les fonds sont bas  
merci j'attends une réponse de votre part et vous remercie